

Mesdames et Messieurs les Députés,

Permettez-moi de vous faire part de mon idée au sujet de la réforme électorale.

Certains pays ont un système de « scrutin de ballottage » dans le cadre duquel, si personne n'obtient 50 % des voix au premier tour, les deux candidats ayant obtenu le plus de voix sont retenus pour un deuxième scrutin, tenu en général quelques semaines plus tard. J'aime cette idée parce qu'elle respecte notre régime de partis et notre système régional, mais qu'elle signifie que chaque député doit obtenir au moins 50 % des voix.

Je proposerais que l'on utilise les dates de scrutin par anticipation pour le premier tour, car les gens sont déjà habitués à voter ainsi et l'infrastructure requise existe déjà. Depuis déjà plusieurs élections, environ le tiers des députés ont obtenu 50 % des voix ou plus; on peut donc estimer que, dans le tiers des circonscriptions, un candidat sera « élu au premier tour de scrutin ». Les parties pourront donc se concentrer sur les circonscriptions « girouettes » lors des dernières semaines des campagnes électorales.

Les Canadiens sauraient que la répartition des sièges serait déterminée après le vote par anticipation, ce qui rendrait les élections plus excitantes, puisque les électeurs pourraient souhaiter voter de telle sorte qu'un autre parti obtienne un siège. Cette approche permettrait de réaliser des économies dans les circonscriptions où le candidat d'un parti donné l'emporte souvent haut la main et ferait en sorte que l'attention se porte sur les circonscriptions où rien n'est joué. Ainsi, une personne qui ne voterait pas pour le parti C en temps normal pourrait, à partir du moment où le parti A ou le parti B a déjà bon nombre de sièges et où le candidat du parti C est encore en lice dans sa circonscription après le vote anticipé, être tenté d'accorder son vote à ce candidat.

Élections Canada aurait seulement à fournir DEUX avis de recensement plutôt qu'une – l'un des avis serait présenté lors du vote par anticipation et l'autre, le jour des élections (finales). Les coûts additionnels que cela pourrait entraîner seraient contrebalancés par le fait que, pour le tiers des circonscriptions, il ne serait pas nécessaire de tenir un vote final. Certaines personnes choisiront de ne pas voter par anticipation, mais se laisseront ensuite emporter par l'excitation et iront voter lors du scrutin final.

J'espère que vous jugerez mon idée utile.

Veuillez agréer l'expression de mes sentiments distingués.

Myles Hildebrand  
Winnipeg (Manitoba)